

CONTRAT DE PRÊT

Entre les soussignés :

Le Prêteur :

Nom : (Nom du Prêteur)

Adresse : (Adresse du Prêteur)

Téléphone : (Numéro de téléphone)

Adresse e-mail : (Adresse e-mail)

L'Emprunteur :

Nom : (Nom de l'Emprunteur)

Adresse : (Adresse de l'Emprunteur)

Téléphone : (Numéro de téléphone)

Adresse e-mail : (Adresse e-mail)

Préambule :

Le présent contrat est conclu entre le Prêteur et l'Emprunteur pour un prêt de fonds d'un montant de [Montant du Prêt] EUR. Ce contrat est régi par les lois en vigueur et vise à garantir une gestion équitable et inclusive tout au long de la durée du prêt.

Article 1 : Objet du Contrat

Le Prêteur consent à prêter à l'Emprunteur la somme de (Montant du Prêt) FCFA, et l'Emprunteur accepte ce prêt aux conditions définies ci-après.

Article 2 : Montant du Prêt et Modalités de Remise

Le montant du prêt s'élève à (Montant du Prêt) FCFA. Cette somme sera remise à l'Emprunteur en une seule fois par virement bancaire sur le compte (Numéro de Compte) ouvert au nom de l'Emprunteur.

Article 3 : Durée et Modalités de Remboursement

1. Durée du Prêt :

Le prêt est consenti pour une durée de (Durée du Prêt) mois/années à compter de la date de remise des fonds.

2. Modalités de Remboursement :

L'Emprunteur s'engage à rembourser le prêt selon un échancier mensuel de (Montant Mensuel) FCFA, comprenant le capital et les intérêts, à payer avant le (Jour du Mois) de chaque mois.

Article 4 : Taux d'Intérêt

Le prêt est consenti au taux d'intérêt fixe de (Taux d'Intérêt) % par an. Les intérêts seront calculés sur le solde restant dû et inclus dans les mensualités.

Article 5 : Clauses Spécifiques liées au Genre

1. Équité et Inclusion : Le Prêteur et l'Emprunteur s'engagent à respecter les principes d'égalité de genre. Aucune discrimination fondée sur le genre ne sera tolérée dans l'exécution et l'application du présent contrat.
2. Accès aux Fonds : L'accès aux fonds doit être non discriminatoire et transparent, assurant que les individus de tous genres aient une opportunité égale d'obtenir le prêt.
3. Conditions de Remboursement : Les conditions de remboursement doivent tenir compte des réalités économiques et sociales des emprunteurs, en particulier celles qui peuvent affecter différemment les hommes et les femmes.

Article 6 : Obligations de l'Emprunteur

1. Utilisation des Fonds : L'Emprunteur s'engage à utiliser les fonds prêtés exclusivement pour (Objet du Prêt).
2. Informations Véritables : L'Emprunteur garantit que toutes les informations fournies au Prêteur sont véridiques et complètes.

Article 7 : Obligations du Prêteur

1. Remise des Fonds : Le Prêteur s'engage à remettre les fonds prêtés à l'Emprunteur conformément aux modalités prévues.
2. Transparence des Conditions : Le Prêteur doit garantir que toutes les conditions du prêt sont clairement expliquées et comprises par l'Emprunteur.

Article 8 : Résolution des Litiges

Tout litige relatif au présent contrat sera résolu de manière amiable entre les parties. Si une résolution amiable échoue, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 9 : Dispositions Finales

1. Modification du Contrat : Toute modification du présent contrat devra être effectuée par écrit et signée par les deux parties.
2. Entrée en Vigueur : Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à [Ville], le [Date].

Le Prêteur :

Signature :

Nom :

L'Emprunteur :

Signature :

Nom :